

CARRIÉRI FAMILIÉ
conservatoire



CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

2025-2026

Réunions d'information

JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Primaire : 17 h 30

Secondaire : 18 h 30

**Préinscriptions
jusqu'au 14 mars 2025**

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ?

Les CHAM offrent aux élèves une pratique artistique engagée allée à des études générales.
Ces classes permettent un accès à une éducation artistique de qualité ainsi qu'une ouverture culturelle riche.



CHAM PRIMAIRE

LES ÉLÈVES EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE BÉNÉFICIENT, PENDANT LEUR CYCLE ÉLÉMENTAIRE, D'UN AMÉNAGEMENT DE L'EMPLOI DU TEMPS SANS MODIFICATION DU PROGRAMME SCOLAIRE.

- Deux écoles accueillent les élèves en CHAM du **CE1 au CM2** :

- L'ÉCOLE RENÉ DEFARGE
- L'école JEAN MOULIN.

CONTACTER LES ÉCOLES

- **ÉCOLE RENÉ DEFARGE**
10, rue de Turenne
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 13 09
- **ÉCOLE JEAN MOULIN**
2 rue d'Alexandrie
16000 Angoulême
Tél. 05 45 61 19 40

L'enseignement musical dispensé par des professeurs du conservatoire comporte des cours de formation musicale, de chant choral et de culture musicale sur le temps scolaire.

La pratique, hors temps scolaire, d'un instrument fait l'objet d'une tarification supplémentaire aux frais de dossier.

Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en trois temps :

- **ÉTUDE DU LIVRET SCOLAIRE**
- **ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES MUSICALES :**

- Pour les demandes d'entrée en CE1, l'évaluation est faite par le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) de l'Éducation Nationale.
- Pour les demandes d'entrée du CE2 au CM2, il est préférable que l'élève ait déjà des acquisitions en formation musicale. L'évaluation se déroule de la façon suivante :
 - L'élève est déjà inscrit au conservatoire : l'avis des professeurs du conservatoire est demandé.
 - L'élève n'est pas inscrit au conservatoire, il rencontre les professeurs du conservatoire afin d'évaluer ses connaissances musicales.

COMMISSION D'ADMISSION ET RÉSULTAT :

La commission rend son avis courant mai. La direction des services de l'Éducation Nationale informe les familles des résultats courant juin par courriel.

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM primaire au conservatoire avant **le vendredi 14 mars 2025**

2. À faire après avoir déposé la fiche de préinscription :

- Pour les élèves inscrits dans une école d'Angoulême ou hors Angoulême, prévoir un dossier de transfert à récupérer auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême*.
- Pour les élèves déjà inscrits à l'école René Defarge ou Jean Moulin, aucune démarche n'est à prévoir auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême. Le Maire, responsable de l'inscription des élèves dans les écoles primaires de la commune, se réserve le droit de refuser un élève en CHAM par manque de places dans les écoles d'accueil.

*DIRECTION DE L'ENFANCE

Service accueil
et relations aux familles
111, Rue de Saintes
16000 Angoulême
Tél. 05 45 20 53 01
vie-scolaire@mairie-angouleme.fr

CHAM SECONDAIRE

CES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SONT OUVERTES AUX ÉLÈVES MUSICIENS OU DÉBUTANTS DOTÉS D'UNE SENSIBILITÉ ARTISTIQUE ET MONTRANT UNE FORTE MOTIVATION POUR LES PRATIQUES MUSICALES.

Le collège Jules Verne accueille les élèves en CHAM de la **6^e à la 3^e** en externat ou demi-pension.

- L'enseignement artistique est dispensé par les professeurs du conservatoire et l'enseignant d'éducation musicale du collège à raison de 5 h 30 à 7 h hebdomadaire. Le temps de cours de la discipline dominante est porté à une heure pour les élèves en deuxième cycle.

Les cours de formation musicale et de chant choral se déroulent sur des créneaux horaires libérés par le collège ou faisant partie intégrante de l'emploi du temps du collège. Attention, selon l'instrument et/ou le niveau de formation musicale, l'élève peut avoir cours hors temps scolaire.

L'inscription en classe CHAM secondaire est soumise à des droits d'inscription et frais de dossier.

Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en trois temps :

- **ÉTUDE DU LIVRET SCOLAIRE**
- **ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES MUSICALES :**

- Les élèves non-inscrits au conservatoire rencontrent les professeurs du conservatoire.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'avis des professeurs du conservatoire est demandé.
- Pour l'ensemble des élèves de 6^e, une séance d'observation de pratique musicale est organisée en présence du conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM), du professeur d'éducation musicale du collège, de deux professeurs du conservatoire (formation musicale et chant choral) et d'un membre de la direction du conservatoire.

- COMMISSION D'ADMISSION ET RÉSULTAT :

Les résultats de la commission de recrutement seront transmis par le collège Jules Verne courant mai. Pour les élèves hors secteur, l'inscription définitive sera connue fin juin, suite à la phase d'affectation par la DSDEN (Direction des services de l'Éducation Nationale).

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM secondaire au conservatoire avant **le vendredi 14 mars 2025**

2. Sur la fiche de liaison d'affectation 6^e (volet 2) qui vous est remise automatiquement par le directeur de l'école primaire :

- Précisez la formation demandée : CHAM (cadre D)
- Si votre enfant relève d'un autre collège de secteur, cochez «élève devant suivre un parcours scolaire particulier» pour demander une dérogation (cadre F).

Information DSDEN16

<http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden16-pedagogie/spip.php?article590>

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE COLLÈGE JULES VERNE :
1 rue du Petit St Cybard
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 26 38



GABRIEL FAURÉ
conservatoire

3 place Henri Dunant
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 21 69

<https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

 [conservatoire.gabrielfaure](https://www.facebook.com/conservatoire.gabrielfaure)